



CNKE

COMPAGNIE NATIONALE DES
KINÉSITHÉRAPEUTES EXPERTS

PERFECTIONNEMENT AU DOMAINE DE L'EXPERTISE Préjudices, sécurité sociale et procédures- 11/03/2017 - 24/09/2017

NOM et Prénom :

Objectifs :

- Evaluer un préjudice corporel
- Réaliser une expertise judiciaire en respectant les règles de procédures, et rédiger un rapport d'expertise
- Connaître l'expertise en contentieux général de sécurité sociale et la procédure applicable
- Conseiller des victimes de dommages corporels dans leurs demandes d'indemnisation et savoir apporter les preuves nécessaires pour la constitution de leur dossier dans le cadre d'une expertise conseil ou d'une expertise de partie

ATTENTES INDIVIDUELLES

-
-
-
-

Commentaires par rapport aux attentes :

.....